

DONS ASSOCIATION « ENFANTS DU DESERT »

En février 2018, une jeune fille de notre village DESPLATS Léa partira sur les routes de France, Espagne et les pistes du Sahara pour le rallye 4L Trophy. Cette course outre sa dimension aventurière, a pour but de venir en aide à l'association « enfants du désert », afin de permettre la scolarisation de 3000 enfants du Maghreb. Nous invitons les Saint-Foyens qui auraient des fournitures scolaires ou sportives dont ils n'ont pas l'utilité d'en faire don à cet organisme qui les acheminera lors du rallye. Nous vous invitons à apporter vos dons en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat et Mme MARTY Gisèle assurera la collecte en liaison avec Melle DESPLATS Léa.

Nous vous remercions pour votre générosité.



LOS AINATS DE SANTA FE

Une fois de plus l'ambiance était à son comble dans la salle de fêtes de Ste-Foy d'Aigrefeuille lors d'un "Repas Cabaret".

115 membres de la dynamique association "Los Ainats De Santa Fé" se sont retrouvés pour savourer un succulent repas concocté en grande partie par une équipe d'adhérents toujours aussi dévouée.

La déco de la table réalisée par Maryse et sa troupe ne pouvait qu'aiguiser les appétits.

Mais avant de commencer le service, le Président Christian leur a fait une petite surprise en présentant sa petite troupe de danse (amateurs bien sûrs !!!!) composée d'éléments rigoureusement choisis parmi les membres de l'association. Ils ont interprété la chorégraphie d'une danse espagnole "El baile del serrucho" qui a été importée directement lors de leur dernier voyage près de Valence sur la route des orangers. Bravo aux deux bucherons Jacques et Maurice qui ont fait beaucoup de sciure tout en respectant le rythme musical soutenu.

A peine le dessert servi, voici que se mettent en scène pour un spectacle Cabaret, trois acteurs qui ont enflammé l'assemblée par leurs chants, danses et musiques au son de l'accordéon.

Plumes, paillettes et petites tenues ont ravivé l'ardeur de nos aînés émerveillés.

Encore une fois, ils ont trouvé cette journée vraiment trop courte et se promettent de revenir pour les

DECHETS VERTS

9 et 23 janvier 2018



NAISSANCES

Manon HERTZ le 20/08

Tim MAURIES le 1/10

Hugo JAFFEUX CARLI le 8/11

Ellie JEHENNE le 13/11

DECES

Méline MARECHAL le 3 juillet 2017
(fille de Mme Virginie BUTHOD CUAM et
M. Christophe MARECHAL)

Jean ZAGO le 27/08

Herve CASTAN le 29/8

Gaston FAVARO le 7/12

MARIAGE

Mouhcine BOUFRESS et Violaine MARONIER le
14/10



CHANTS DE NOEL



Depuis plusieurs années, une petite chorale se forme pour chanter des chants de Noël à la manière de « Christmas Carol ». Elle vous donne rendez-vous à l'église **le 17 décembre à 17h00**. Un moment chaleureux et de partage qui se terminera par une dégustation de friandises et autres.....

« Chacun peut apporter ce qu'il souhaite ».

URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (N° Urgence Européenne)

SAMU 15 ou 05.61.49.33.33

En l'absence de votre **Médecin** : après 20h,
la nuit, le week-end et les jours fériés 3966

Centre Antipoison 05.61.77.74.47

Gendarmerie 17 ou 05.62.18.63.13 (Lanta)

EDF (incidents généralités) 08.36.67.77.24

GDF (sécurité gaz) 0.800.47.33.33

Pharmacies de garde : 3237



LA FEUILLE DE STE-FOY - N° 114 Décembre 2017-Janvier 2018

AGENDA

16 décembre 21h00
Loto foot

17 décembre 15h00
Goûter los Ainats

24 décembre 19h00
Veillée de Noël
à l'église

31 décembre 20h00
Réveillon

6 janvier 21h
Loto chasse

13 janvier 10h
AG Los Ainats

20 janvier 10h
AG Los Ainats
départemental

21 janvier 14h30
Loto APE

27 janvier
Spectacle Arabesque



LE MOT DU MAIRE



Travaux au groupe scolaire

Les travaux de rénovation du groupe scolaire entrepris cet été nous ont causé pas mal de soucis, parce que nous étions tenus par de courts délais.

Il fallait que ce lourd chantier soit réalisé pendant les deux mois de vacances et achevé à la rentrée. Le cahier des charges prévoyait une réfection d'ensemble et l'adaptabilité aux personnes handicapées du bâtiment, du sol au plafond, entraînant d'importantes démolitions. On craignait aussi les imprévus.

Grâce à l'implication de tout le monde, les engagements ont pu être tenus. Il faut saluer les entreprises qui ont travaillé sans relâche, le maître d'œuvre, le directeur des services, l'adjoint aux travaux qui ont assuré au quotidien le suivi et remercier aussi les enseignants, le personnel communal qui ont fait preuve de beaucoup de compréhension et de patience. Les uns et les autres ont participé activement au déménagement des locaux puis à leur réaménagement, y compris en dehors de leurs heures de travail. Nos élèves disposent à nouveau de conditions d'accueil et d'étude agréables. Le coût de l'opération est de l'ordre de 500 000 euros, les subventions cumulées de l'état, la région et le département couvriront 40% de la dépense.

Il reste à aménager la cantine et la salle informatique. Les travaux sont prévus pour l'été 2018.



LE MAIRE,
Daniel RUFFAT



**Le Maire et les élus vous souhaitent de passer
d'agréables fêtes de fin d'année.**



PRINCIPALES DELIBERATIONS

1. Approbation du compte rendu du 19.10.2017.
2. Communauté de Communes des Terres du Lauragais : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.
3. Communauté de Communes des Terres du Lauragais : Prise de compétence eau par la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.
4. Recensement de la population : 18 janvier – 17 février 2018.
5. Recensement de la population : recrutement d'agents.
6. Questions diverses.



Pacte Civil de Solidarité « PACS »

Depuis le 1^{er} novembre 2017 et selon la loi du 18/11/2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle publiée au JO du 19/11/2016, l'enregistrement des **Pactes Civils de Solidarité** est transféré à l'Officier d'état-civil de la commune.

Le PACS c'est quoi ?

Le PACS est un contrat conclu entre deux partenaires majeurs de sexe différents ou de même sexe, afin d'organiser leur vie dans une résidence commune.

Le PACS ne fait l'objet d'aucune cérémonie, il s'agit de l'enregistrement d'un contrat passé entre deux personnes qui peut être conclu soit en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat ou chez un notaire.

La conclusion du PACS

Dans un premier temps, les partenaires devront constituer un dossier de demande de PACS à retirer au secrétariat de mairie où ils souhaitent établir leur résidence commune. Ils rédigeront et signeront une convention dans laquelle ils exposeront les modalités de leur future vie commune.

Ensuite, les deux partenaires se présenteront en personne au service de l'état-civil de leur commune et y déposeront le dossier. L'Officier de l'état-civil procédera à l'enregistrement du PACS.

Les pièces à fournir sont :

- Attestation sur l'honneur fixant la résidence commune (cerfa n°15725*02)
- Attestation de non lien de parenté ou d'alliance (cerfa n°15725*02)
- Copies intégrales d'actes de naissance de moins de 3 mois
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Convention de PACS rédigée en un seul et unique exemplaire (cerfa n°15726*02)

D'autres pièces seront à fournir selon les cas (veuvage, divorce, etc.....).

La modification du PACS

La modification est possible :

- Par comparution personnelle des partenaires
- Par lettre recommandée avec accusé de réception

Si le contrat a été reçu par un notaire, celui-ci doit aussi enregistrer la modification.

La dissolution du PACS

Elle se fait par déclaration conjointe : les partenaires comparaissent ensemble en Mairie ou chez le notaire. Ils peuvent aussi adresser cette déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception (indiqué n° et date d'enregistrement du PACS initial) et joindre le justificatif d'identité et l'adresse de chaque partenaire.

Par mariage : la célébration d'un mariage dissout automatiquement le PACS.

Par décès : le décès met fin au PACS.

Le secrétariat de mairie est à votre disposition si vous souhaitez en savoir plus au 0561837870 ou sur le site service public : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/N114>

Vous trouverez toutes les démarches ainsi que les pièces à télécharger sur notre site internet : <http://www.mairiesaintefoydaigrefeuille.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

En 2018, notre commune sera concernée par le recensement. Il débutera le **jeudi 18 janvier pour se terminer le 17 février 2018**.

• Concrètement, ça se passe comment ?

Un agent recenseur se rendra à votre domicile. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa **carte officielle tricolore** comportant sa photographie et la signature du maire. Il vous remettra des documents (bulletin individuel- feuille de logement) et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, il pourra vous aider à remplir les questionnaires.

Nouveauté, le recensement peut se faire par internet. Pour cela, l'agent recenseur vous remettra un formulaire avec des codes personnels. Pour ceux qui n'auront pas la possibilité de le faire sur internet, l'agent recenseur sera présent pour vous aider à remplir les formulaires. La mairie mettra à votre disposition un ordinateur.

Se faire recenser en ligne, c'est simple, rapide et beaucoup plus pratique.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. **La qualité du recensement dépend de votre participation.** C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée. Toutes vos réponses sont confidentielles. **Elles sont transmises à l'INSEE et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.** Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 0561837870.

Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2018 :

www.le-recensement-et-moi.fr

SECHERESSE

Certains habitants nous ont signalé des fissures sur les murs de leur habitation. Ces désordres pourraient être dus à la sécheresse. Le Maire envisage de saisir le Préfet pour une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mettre en œuvre une éventuelle prise en charge des réparations par les compagnies d'assurances. Nous invitons les personnes qui rencontreraient ce type de problème et qui ne l'ont pas signalé en mairie à se faire connaître.

VANDALISME

Nous sommes obligés de déplorer à nouveau que des actes de vandalisme grave ce sont produits dans notre village. A plusieurs reprises nous l'avons signalé, mais nous sommes contraints de constater que ces faits continuent. Il ne faut pas oublier que cela coûte cher à notre commune et que ce sont vous les concitoyens qui allaient financer ces réparations.



RAPPEL INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES

Les personnes résidant depuis peu sur la commune, ainsi que les jeunes qui ont atteint 18 ans ou qui l'atteindront avant le 28 février 2018, peuvent s'inscrire sur les listes électorales à la mairie avant le 31 décembre 2017, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

HORAIRES SECRETARIAT DE MAIRIE

Pendant les vacances scolaires soit du 26/12 au 02/01 inclus, la mairie sera ouverte :

- Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi matin de 8h00 à 12h15.
- Mardi et Jeudi après-midi ouverte de 13h30 à 17h30.
- Lundi, Mercredi et Vendredi après-midi fermée au public.



CAMBRIOLAGES

Nous avons constaté sur notre commune une recrudescence de cambriolages en journée. Nous demandons à chacun d'entre vous d'être vigilants aux vas et viens de certains véhicules, et surtout dans le doute de toujours relever la plaque d'immatriculation et de la signaler à la gendarmerie de Balma.

REGISTRE GRAND FROID

Un dispositif saisonnier « vagues de froid » est mis en place sur notre commune à l'attention des personnes âgées et ou handicapées résidant à leur domicile qui en font la demande. Elles sont invitées à se faire connaître à la mairie pour être enregistrées. Ce recensement constituera un outil précieux en cas de vague de froid exceptionnel pour guider l'action de nos services.